



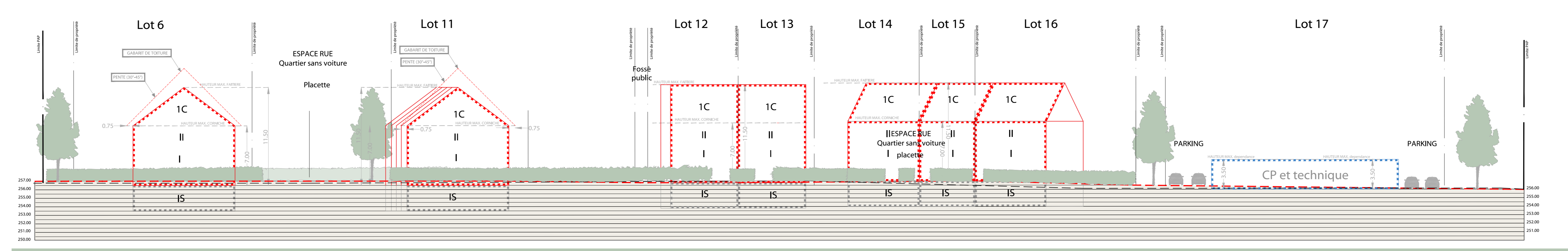
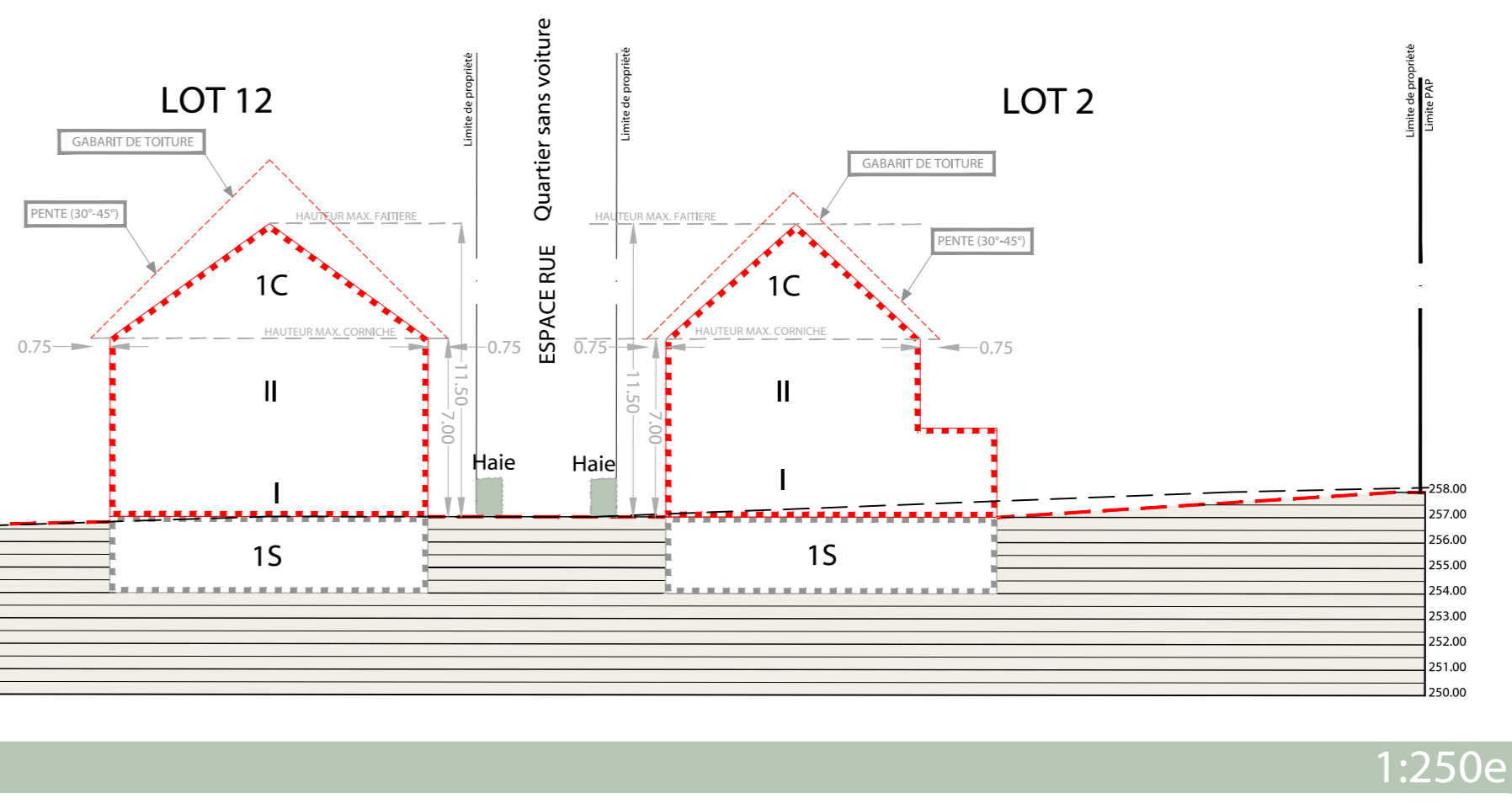
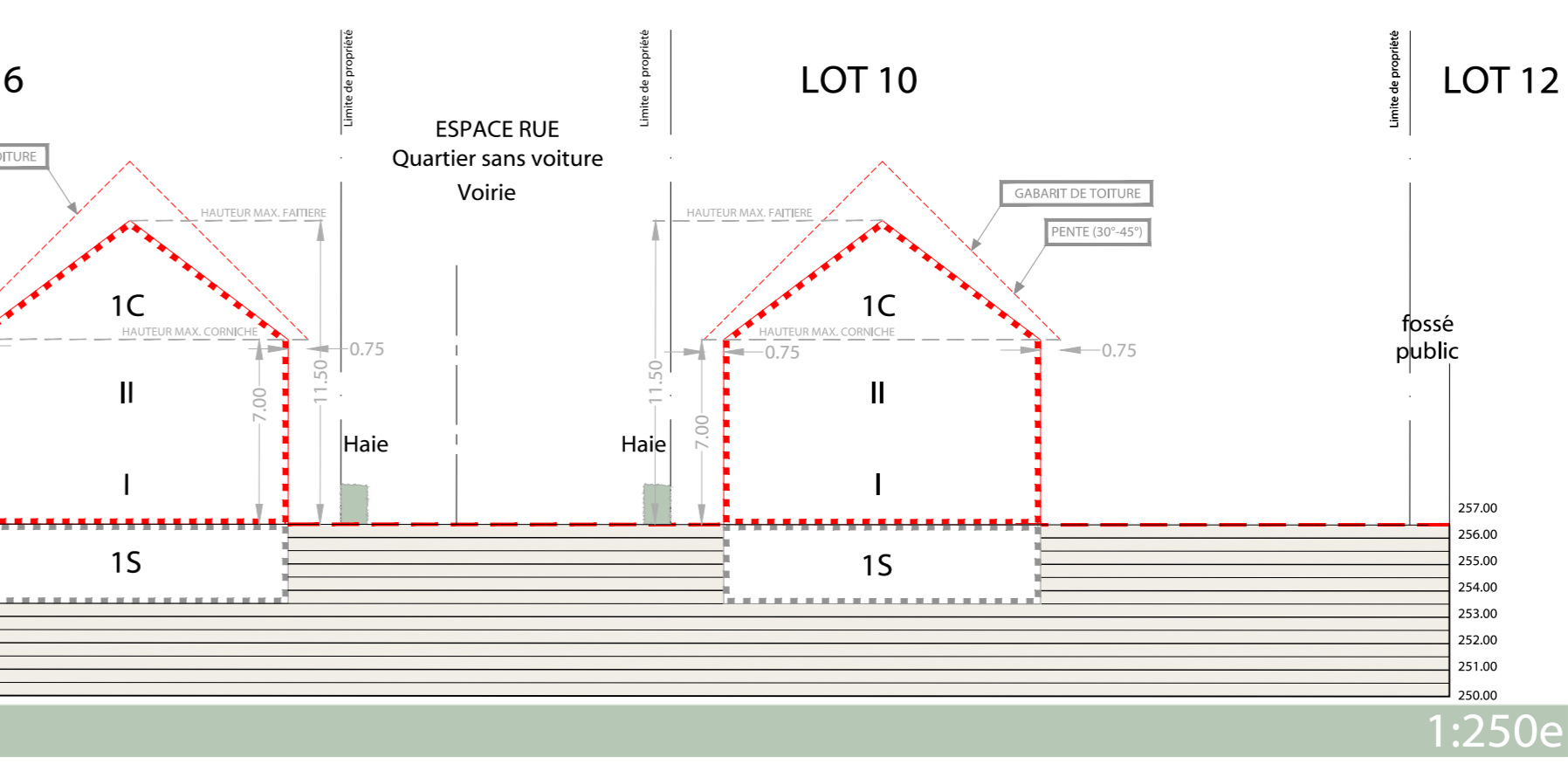
LOT	Surface (ares)	1-mj	1-mb	1-u	1-i	1-c
LOT1	6,76	168,00	-	384,00	-	-
LOT2	6,40	210,50	-	404,20	-	-
LOT3	4,25	132,00	-	348,00	-	-
LOT4	3,86	163,00	-	164,00	-	-
LOT5	5,67	166,00	-	348,00	-	-
LOT6	2,93	159,00	-	331,20	-	-
LOT7	3,57	161,00	-	348,00	-	-
LOT8	4,26	158,00	-	322,80	-	-
LOT9	2,21	108,00	-	280,80	-	-
LOT10	2,23	136,00	-	280,80	-	-
LOT11	3,63	151,00	-	322,80	-	-
LOT12	4,02	140,00	-	292,00	-	-
LOT13	4,27	140,00	-	292,00	-	-
LOT14	3,93	148,00	-	314,40	-	-
LOT15	2,05	96,00	-	247,20	-	-
LOT16	4,19	121,00	-	314,40	-	-
LOT17a et b	4,34	372,00	-	138,00	-	-
LOT18	1,33	12,00	-	12,00	-	-
LOT19	13,76	12,00	-	12,00	-	-

DEGRE D'UTILISATION DU SOL PAR LOT

SURFACE BRUTE : 106.71 ares
SURFACE NETTE : 83.64 ares

SURFACE PRIVÉE PUBLIQUE NECESSAIRE A LA VIABILISATION : 23.07 ares
SURFACE A CEDER AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : 21.84 ares soit +/- 20.47%

DENSITE : 15 log/ha



- Cotations**
- dimensionnement des immeubles
 - reculs des immeubles
- Réseaux**
- Ancienne canalisation Eaux de Pluie à déplacer
 - Rigole à ciel ouvert sur domaine public
 - Duvrage souterrain
 - Reservoir tampon pour chauffage urbain
- Circulation automobile**
- voie définie en double-sens
 - place de stationnement privé
- Représentations**
- indication des coupes
 - indication numéro lot et surface

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou ilot

surface d'emprise au sol (m²) / surface du scellement du sol (m²)

surface du lot / de fillet (ares) / surface constructible brute (m²) / type et nombre de logements / nombre de niveaux / type, disposition et nombre des constructions / hauteur des constructions (m)

- Délimitation du PAP et des zones de PAG**
- délimitation du PAP
 - délimitation des différentes zones de PAG
- Courbes de niveau**
- terrain existant
 - terrain remodelé
- Nombre de niveaux**
- I, II, III... nombre de niveaux pleins
 - +1, 2...R nombre d'étages en rez-de-chaussée
 - +1, 2...C nombre de niveaux sous combles
 - +1, 2...S nombre de niveaux en sous-sol
- Hauteur des constructions**
- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
 - ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
 - hf-x hauteur au faîte de x mètres
- Types, dispositions et nombre des constructions**
- x-mi x maisons isolées
 - x-mj x maisons jumelées
 - x-mb x maisons en bande
 - x-u x logements de type unifamilial
 - x-b x logements de type bifamilial
 - x-c x logements de type collectif
- Types et nombre de logements**
- tp toiture plate
 - tx (y/a-z%) toiture à versants, degré d'inclinaison
 - orientation du faîte
- Gabarit des immeubles (plan / coupes)**
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
 - limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
 - alignement obligatoire pour dépendances
 - limites de surfaces constructibles pour dépendances
 - limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
 - limites de surfaces constructibles pour avant-toit

- Délimitation des lots / ilots**
- lot projeté
 - terrains cédés au domaine public communal
- Degré de mixité des fonctions**
- pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
 - pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
 - pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

- Espaces extérieurs privés et publics**
- espace vert privé
 - espace vert public
 - aire de jeux ouverte au public
 - espace extérieur pouvant être scellé
 - voie de circulation motorisée
 - espace pouvant être dédié au stationnement
 - chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
 - voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre
- Plantations et murets**
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
 - haie projetée / haie à conserver
 - muret projeté / muret à conserver

- Servitudes**
- servitude de type urbanistique
 - servitude écologique
 - servitude de passage
 - élément bâti ou naturel à sauvegarder
- Infrastructures techniques**
- retenue à ciel ouvert pour eaux pluviales
 - canalisation pour eaux pluviales
 - canalisation pour eaux usées
 - fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE OFFICIELLE

MATRIE DE L'OUVRAGE :

Administration Communale SAEUL
8 Rue Principale L-7470 SAEUL

PROJET :

Plan d'aménagement particulier
Am Pesch à Schwebach modifié
selon avis n° 18698/112C

ECHELLE : 1 / 250 e Dessin : MM Contrôle : AG Date : 21 novembre 2019